## Qu'est ce qu'un pharmacien d'officine ?
## Quel est l'objet de son exercice ?

La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009

Ou loi HPST définit les missions du pharmacien.

# La loi HPST

Portant réforme de l’hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) veut réformer en profondeur « l’organisation sanitaire pour garantir à l’avenir l’accès aux soins de qualité pour tout le territoire, mieux répondre aux besoins de santé de la population et faciliter la vie des patients dans le parcours de soin ».

# Contenu des soins dévolus aux pharmaciens :

**Définis dans l'art.36 de la loi HPST :**

- la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement et le suivi des patients
- la dispensation et l'administration des médicaments, produits et dispositifs médicaux ainsi que le conseil pharmaceutique
- l'orientation dans le système de soins et le secteur médico-social
- l'éducation pour la santé.

# Ne pas se tromper de vocation :

**La prévention :**

- Vaccination... **DP vaccin**
- Lutte contre les addictions, tabac, alcool...
- Rôle d'alerte et de soutien des pharmaciens : le vrai sens de
- **la santé publique** .

- **La dispensation des médicaments :**
- Le pharmacien gère des exceptions car chaque patient est unique, ce qui rend leur traitement unique.

- **Le suivi des patients**

# Ne pas se tromper de vocation :

- Le poste le plus important de l'officine : celui des achats ?
- Réduire l'interaction patient-pharmacien à une transaction ?
- Toute transaction a vocation à se digitaliser !
- Effacement des intermédiaires, disparition de l'humain au profit de la chaîne de blocs !

- Les compétences des pharmaciens : scientifiques , éducatives et sociales sont la réponse aux enjeux de santé
- de notre société.

## Le Pharmacien d'officine doit :

- Savoir : écouter et comprendre
- orienter
- analyser les données
- rechercher et exploiter les ressources
- expliquer et transmettre
- éduquer
- assurer le suivi : du patient
- du traitement.